

CHAMPIONNAT NOUVELLE-AQUITAINE PAR EQUIPES DAMES 2^{ème} DIVISION

REGLEMENT PARTICULIER DE L'ÉPREUVE

*Ce règlement complète les règlements généraux des épreuves fédérales.
Les conditions des règlements particuliers priment celles des règlements généraux.*

I – CONDITION DE PARTICIPATION

- **POUR LES CLUBS** : Cf. Règlements Généraux du Vade-Mecum Sportif 2018
- **POUR LES MEMBRES DES EQUIPES** : Cf. Règlements Généraux du Vade-mecum Sportif 2018.

II – FORME DE JEU

Interclubs par équipes de 12 équipières au maximum (6 joueuses).

Epreuve sur 2 jours :

6 joueuses / stroke play / 36 trous / 18 trous par jour

Les 5 meilleurs scores par jour sont retenus

Les 4 meilleures équipes joueront en 1^{ère} Division en 2019.

Les équipes présentes, avec un minimum de 5 joueuses par équipes et qui auront participé aux 2 tours, se maintiendront en 2^{ème} division en 2019.

III – ENGAGEMENT

- Confirmation d'inscription des joueuses sur Internet <http://xnet.ffgolf.org> avant le **vendredi 12 octobre 2018 à minuit**.
- Les droits d'inscription s'élèvent à **180 € par équipes** et seront **à payer par chèque à la Ligue Nouvelle-Aquitaine**.

IV – PRIX

Souvenirs offerts par la Ligue aux équipes montant en 1^{ère} Division.